

COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 4 mars 2021 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le vendredi 12 mars 2021, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, dans le respect des règles sanitaires liées à l'état d'urgence, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020
- Modification des emplois et mise à jour du tableau des effectifs
- Transfert de biens de section dans le patrimoine communal de la commune déléguée de Thiat
- Constructions et aménagements pour la mise aux normes des cimetières : approbation des travaux et demande de subventions
- Fouilles archéologiques préventives place Adrien Girette et rue du Sabotier : approbation des travaux et demande de subventions
- Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de maintenir le commerce rural : choix d'un maître d'œuvre
- Présentation et vote des comptes de gestion 2020 (budget principal et budget annexe)
- Approbation des comptes administratifs 2020 (budget principal et budget annexe)
- Affectation des résultats 2020 au budget principal
- Affectation des résultats 2020 au budget annexe assainissement
- Affaires et questions diverses

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents après l'appel nominal : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1^{er} adjoint, Mme LALUE Lucette – 2^{ème} adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3^{ème} adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse – 4^{ème} adjoint, Mr DELAGE Jean-Marie – 5^{ème} adjoint, Mme LONDEIX Colette – 6^{ème} adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme LABROUSSE Marie, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mme BRIE Elina, Mme CHRETIEN Emmanuelle, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mr LASANCE Marcus, Mme SEGUY Christine, Mr MARTIN Arnaud.

Secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Jean-Marie

~~~~~

### **Approbation du compte rendu du 3 décembre 2020**

Madame LABROUSSE a signalé qu'elle s'était abstenue lors du vote du projet du parc éolien dit « Le Renard ». La modification ayant été faite, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## Modifications et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il s'avère qu'avec la création de la commune nouvelle, il convient de transformer certains emplois afin de répondre aux besoins permanents de la nouvelle entité.

Monsieur le Maire propose les transformations suivantes soit :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet et suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et suppression d'un emploi d'adjoint technique titulaire à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire (art 3-3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>),
- Création d'un emploi permanent en CDI (art 3-3-4 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) à temps non complet (3/35<sup>ème</sup>), et suppression d'un emploi de contractuel en CDD (art 3-3-3) à temps non complet (3/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mr SAVIGNAT et Mr MARTIN) :

**APPROUVE** les transformations de postes, comme résumées ci-dessus,

**APPROUVE** le tableau des effectifs comme arrêté ci-dessous.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal de la collectivité.

| <b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL</b>   |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
|---------------------------------------------------------|----------------|------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Grade/Emploi                                            | Caté-<br>gorie | Effectif<br>budgétaire | Pourvus   | Durée hebdomadaire                                                                                                                           | Observations                             |
| <b>AGENTS TITULAIRES</b>                                |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
| <b>Filière administrative</b>                           |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | B              | 1                      | 1         | 1 poste à 35 heures                                                                                                                          |                                          |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | C              | 2                      | 2         | 2 postes à 35 heures                                                                                                                         | 1 agent en CLD **                        |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | C              | 2                      | 2         | 2 postes à 35 heures                                                                                                                         | 1 agent en CLD **                        |
| Adjoint administratif                                   | C              | 1                      | 1         | 1 poste à 15/35 <sup>ème</sup>                                                                                                               | 1 agent en CGM ***                       |
| <b>Filière technique</b>                                |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
| Agent de maîtrise                                       | C              | 1                      | 1         | 1 poste à 35 heures                                                                                                                          |                                          |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | C              | 4                      | 3         | 3 postes à 35 heures dont 1 vacant<br>1 poste à 28/35 <sup>ème</sup>                                                                         |                                          |
| Adjoint technique                                       | C              | 10                     | 9         | 4 postes à 35 heures<br>2 postes à 28/35 <sup>ème</sup><br>2 postes à 17.5/35 <sup>ème</sup><br>2 postes à 7/35 <sup>ème</sup> dont 1 vacant | dont 1 agent<br>35 h en<br>disponibilité |
| <b>TOTAL TITULAIRES</b>                                 |                | <b>21</b>              | <b>19</b> |                                                                                                                                              |                                          |
| <b>AGENT NON TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT</b>         |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
| <b>Filière technique</b>                                |                |                        |           |                                                                                                                                              |                                          |
| Adjoint technique                                       | C              | 1                      | 1         | 1 poste à 3/35 <sup>ème</sup>                                                                                                                | CDI article 3-3-4                        |
| <b>TOTAL NON TITULAIRES</b>                             |                | <b>1</b>               | <b>1</b>  |                                                                                                                                              |                                          |

\*\*CLD : congé longue durée

\*\*\*CGM : congé grave maladie

## Transfert de biens de section dans le patrimoine communal – Objectif d'intérêt général

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 20 février dernier portant autorisation de signature d'un bail avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (devenu le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine) pour l'entretien des mares des villages de La Fleur et Chez Rasleau, commune déléguée de Thiat.

Cet organisme souhaite assurer l'entretien, la réparation et la mise en valeur de ces mares afin de veiller à la protection d'une plante rare (le flûteau nageant) trouvée sur les sites.

Sachant que certaines parcelles concernées sont des biens de section, entretenus par la commune, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de saisir Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne d'une demande de transfert de propriété des biens de section cadastrés comme suit en biens communaux soit :

De la section du Breuil : La parcelle cadastrée 196 B n° 174 – Le Breuil, d'une superficie de 1 550 m<sup>2</sup>  
La parcelle cadastrée 196 B n° 975 – Le Breuil, d'une superficie de 510 m<sup>2</sup>

De la section de Chez Rasleau : La parcelle cadastrée 196 B n° 493 – Chez Rasleau, d'une superficie de 2 215 m<sup>2</sup>

Conformément aux dispositions de l'article L.2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de biens de section, dans le but de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général, doit être prononcé par arrêté préfectoral sur sollicitation de la commune.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et une abstention (Mr MARTIN) :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne d'une demande de transfert sans indemnités de la propriété sur les biens de section précités

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure

## **Approbation des travaux de construction et de divers aménagements pour la mise aux normes des cimetières des 4 communes déléguées**

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'aménager les différents cimetières communaux afin de les mettre aux normes (espaces de dispersion des cendres avec puits de dispersion, tableaux d'affichage etc) et ainsi établir un règlement du cimetière commun aux 4 communes déléguées.

Suite à quelques demandes, il convient également de proposer de nouvelles solutions funéraires aux familles :

- Des espaces concédés sur lesquels seront installées des cavurnes pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes. Ce sont de petits caveaux individuels en béton armé construits dans la terre) - 5 par cimetière
- Des caveaux 2 places superposées dans le cimetière de la commune déléguée de Thiat

Le montant estimatif de ces travaux et aménagements s'élève à 27 415.84 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable sur la réalisation de ce projet selon le plan de financement suivant :

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| ▪ Montant des travaux            | 27 415.84 € HT |
| ▪ Subvention du Département 20 % | 5 483.17 €     |
| ▪ Subvention de l'Etat 30%       | 8 224.75 €     |
| ▪ Fonds propres de la commune    | 13 707.92 € HT |

**SOLLICITE** le Conseil départemental au titre de la programmation des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) 2021,

**SOLLICITE** l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Approbation des travaux de fouilles archéologiques préventives Place Adrien Girette et rue du Sabotier et demande de subventions**

Monsieur le Maire expose que, préalablement aux travaux de réfection de la place Adrien Girette et de la rue du Sabotier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a notifié à la commune une prescription de fouille archéologique préventive.

La commission d'appel d'offres a retenu la société EVEHA (études et valorisation archéologiques) basée à Limoges, selon un cahier des charges très précis, pour un montant de 44 694.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :

|                                                                            |                |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ▪ Montant des travaux :                                                    | 44 694.00 € HT |
| ▪ Subvention du fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) 50 % : | 22 347.00 €    |
| ▪ Fonds propres de la commune :                                            | 22 347.00 € HT |

**SOLLICITE** la Direction Générale des Patrimoines, dans le cadre du FNAP, pour l'attribution d'une subvention,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Choix d'un maître d'œuvre (réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de maintenir le commerce rural)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans la perspective de la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de maintenir le commerce rural, il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation des plans et du dossier en vue de déposer des demandes de subventions et de consulter les entreprises.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres.

Où cet exposé, le conseil municipal, par 22 voix pour et une contre (Mr LASANCE) :

**APPROUVE** le choix du Cabinet Hervé Pagnat, Architecte D.P.L.G. 16, rue du Clos Adrien 87000 Limoges pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération : niveau de rémunération 11.80 % (mission de base + EXE) – forfait OPC 980 €),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement Monsieur le premier adjoint, à signer le contrat correspondant

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que, pour cette opération, il y a lieu de procéder à la nomination d'un coordinateur S.P.S. et d'un bureau de contrôle technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour lancer les consultations correspondantes dans le respect des dispositions régissant les marchés publics,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le marché correspondant avec le prestataire qui aura relis l'offre la plus avantageuse.

## **Présentation et vote des comptes de gestion 2020 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter les comptes de gestion qui représentent la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2020 dressés par le comptable.

| Budget         | Section  | Fonctionnement | Investissement |
|----------------|----------|----------------|----------------|
| Principal      | recettes | 2 016 196.93   | 866 142.17     |
|                | dépenses | 1 258 075.70   | 552 871.38     |
| Assainissement | recettes | 57 273.45      | 67 026.77      |
|                | dépenses | 75 227.40      | 55 141.94      |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être assuré de la concordance des écritures et des soldes figurant sur le compte de gestion dressé par le receveur municipal,

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées,

Considérant que les comptes de gestion présentés n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

**APPROUVE** les comptes de gestion 2020 dressés par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

## **Approbation des comptes administratifs 2020 (budget principal et budget assainissement)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter les comptes administratifs 2020 qui reflètent les réalisations de l'année.

| Budget         | Section                       | Fonctionnement | Investissement |
|----------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| Principal      | Recettes                      | 2 016 196.93   | 866 142.17     |
|                | Dépenses                      | 1 258 075.70   | 552 871.38     |
|                | Résultats 2020                | 758 121.33     | 313 270.79     |
|                | Report 2019                   | 783 760.01     | 165 060.16     |
|                | Part 2020 affectée à l'invest | 600 000.00     |                |
|                | Résultat clôture 2020         | 941 881.24     | 478 330.95     |
| Assainissement | Recettes                      | 57 273.45      | 67 026.77      |
|                | Dépenses                      | 75 227.40      | 55 141.94      |
|                | Résultats 2020                | -17 953.95     | 11 884.83      |
|                | Report 2019                   | 10 528.17      | 389 926.60     |
|                | Résultat clôture 2020         | - 7 425.78     | 401 811.43     |

Monsieur André DUBOIS, ayant quitté la salle, le conseil municipal désigne Mr Daniel DAVID pour présider la séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Après s'être assuré de la concordance des écritures et des soldes figurant aux différents comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** les comptes administratifs 2020 (principal et assainissement) de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe.

## **Affectation des résultats 2020 du budget assainissement**

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2020, au budget assainissement, par la répartition suivante :

| <b>INVESTISSEMENT</b>                      |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Résultats 2020                             | 11 884.83  |
| Report des résultats 2019                  | 389 926.60 |
| Résultats de clôture 2020                  | 401 811.43 |
| Restes à réaliser cumulés                  | 47 223.84  |
| Besoin de financement de la section (1068) | 0          |

| <b>FONCTIONNEMENT</b>     |             |
|---------------------------|-------------|
| Résultats 2020            | - 17 953.95 |
| Report des résultats 2019 | 10 528.17   |
| Résultats de clôture 2020 | - 7 425.78  |
| Restes à réaliser cumulés | 0           |
| Déficit de fonctionnement | 7 425.78    |

Proposition :

**1068 : 00** (affectation du fonctionnement en d'investissement)

**001 R : 401 811.43** (report investissement excédent)

**002 R : - 7 425.78** (report fonctionnement de l'excédent)

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter les résultats 2020 de la commune sur le budget assainissement 2021 selon la proposition ci-dessus.

## **Affectation des résultats 2020 du budget principal**

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2020, au budget principal, par la répartition suivante :

| <b>INVESTISSEMENT</b>                      |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Résultats 2020                             | 313 270.79 |
| Report des résultats 2019                  | 165 060.16 |
| Résultats de clôture 2020                  | 478 330.95 |
| Restes à réaliser cumulés                  | 834 463.90 |
| Besoin de financement de la section (1068) | 0          |

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                        |            |
|----------------------------------------------|------------|
| Résultats 2020                               | 758 121.23 |
| Report des résultats 2019                    | 783 760.01 |
| Part 2020 affectée à l'investissement (1068) | 600 000.00 |
| Résultats de clôture 2020                    | 941 881.24 |
| Restes à réaliser cumulés                    | 0          |
| Excédent de fonctionnement                   | 941 881.24 |

Proposition :

**1068 : 600 000.00** (affectation du fonctionnement en d'investissement)

**001 R : 478 330.95** (report investissement excédent)

**002 R : 341 881.24** (report fonctionnement de l'excédent)

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter les résultats 2020 de la commune sur le budget assainissement 2021 selon la proposition ci-dessus.

## **Affaires et questions diverses**

Une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur BAUDON Jean-Claude, ancien conseiller municipal, décédé le 7 mars dernier.

- Par des questions écrites, Mr COMPAIN :

- Signale de nombreux nids de poule rue Léopold Bourdin, sur le bas-côté de la chaussée, à l'arrêt du bus scolaire et de la scierie Rivaud et au parking du stade,
- Signale une casse auto à ciel ouvert à Fressonnet,
- Informe des nombreux déchets flottants à l'étang de Beaumard.

**Réponses de Mr le Maire :** Le nécessaire est fait pour l'étang de Beaumard et sera fait Rue Léopold Bourdin. Quant à la casse auto à Fressonnet, une mise en demeure a été envoyée aux propriétaires le 22 février dernier avec copie à Monsieur le Préfet, en charge de ces problèmes de pollution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Marie DELAGE

André DUBOIS.